

**Fédérations professionnelles  
de la FECCIA**

**A M P S**

Association of Management and Professional Staffs  
CITROEN House, Borough Road, Wakefield  
West Yorks, WF1 3AZ  
United Kingdom  
tel: 44(0)1 924 371 765  
fax: 44(0)1 924 290 327

**F C C**

Fédération Nationale CFE-CGC du Personnel  
d'Encadrement des Industries Chimiques  
56, rue des Batignolles, F - 75 017 PARIS  
France  
tel: 33-1 42 28 28 05  
fax: 33-1 42 28 12 99

**F E Q U I C C**

Federación Química de la Confederación de Cuadros  
c/ Provenza, 197-199, 3º- 4ª, E - 08008 Barcelona  
España  
tel: 34 93 773 4431/ 4900  
fax: 34 93 4674512

**FEDERMANAGER**

Federazione Nazionale Dirigenti Aziende Industriali  
Via Ravenna 14, I - 00161 ROMA  
Italia  
tel: 39-0644 070233  
fax: 39-06 44 03421

**V A A**

Verband Angestellter Akademiker und Leitender  
Angestellter der Chemischen Industrie  
Mohrenstrasse 11-17, D - 50670 Köln  
Deutschland  
tel: 49- 221 16 00 10  
fax: 49- 221 16 00 16

**Bureau  
de la FECCIA**

**Président: François VINCENT**

5, Av des Pyramides  
F-77 420 CHAMPS SUR MARNE  
tél: +33-6 07 34 29 89  
fax: +33-1 42 28 12 99

**Vice-Président: Thomas FISCHER**

Bayer MaterialsScience AG  
Technology-Services-Projects  
Director Process- & Plant-Safety  
D-Dormagen, B 19, Raum 816  
tél: +49 2133 51 8965  
fax: +49 2133 51 9688965

**Vice-Président : Gianluigi POSSANZINI**

FEDERMANAGER  
Via Angelo Moro, 7  
I - 20 097 San Milano Milanese (MI)  
Tel: +39 02 36 56 63 57

**Secrétaire Général: Stefan Ladeburg**

VAA Büro Berlin  
Postfach 191331, D - 14003 Berlin  
tel: +49 30 3069840  
fax: +49 30 30698420

**Secrétaire Général adjoint: Joël GREBIL**

CFE-CGC Chimie  
56, rue des Batignolles, F - 75017 PARIS  
tél: 33-1 42 28 28 05  
fax: 33-1 42 28 12 99

**Trésorier: John WILLIAMS**

Syngenta UK Ltd - Scoping Chemistry  
Jealotts Hill - Bracknell, GB-RG42 6EY  
tel : +44(0)1 344 41 42 24

**Bureau européen de la CEC:**

Rue de la Loi, 81A  
B-1040 Bruxelles  
Tel : +32 2 420 07 44



**Fédération Européenne  
des Cadres de la Chimie  
et Industries Annexes**

***F.E.C.C.I.A.***

Siège social:  
FECCIA c/o CFE-CGC Chimie  
56, rue des Batignolles,  
F-75017 PARIS  
tél: +33-1 42 28 28 05  
fax: +33-1 42 28 12 99

Email : [f.vincent@feccia.org](mailto:f.vincent@feccia.org)

Web : <http://www.feccia.org>

## STATUTS

La FICCIA. (Fédération Internationale des Cadres de la Chimie et des Industries Annexes) a été **fondée le 8 juin 1956** et dispose d'un observateur auprès du BIT (Bureau International du Travail).

La FECCIA, dans le cadre des buts poursuivis par la CEC (Confédération Européenne des Cadres, 1989), vise les objectifs ci-après :

a/ l'étude et la défense des intérêts professionnels communs,

b/ l'amélioration, par toutes les mesures appropriées, de l'économie et des conditions d'existence de ses membres, la sauvegarde de leur intérêt général,

c/ le développement, dans toute la mesure du possible, de la formation professionnelle et du sens des responsabilités des Cadres dans un esprit de collaboration européenne,

d/ la représentation des intérêts des associations membres, et de leurs adhérents dans toutes les Organisations européennes dans le cadre géographique où la FECCIA regroupe des adhérents et où la profession est intéressée.

### Rapports de Congrès:

1989: La Chimie face à son environnement

1991: La Société Anonyme Européenne: Communication et efficacité

1994: La représentation des Cadres dans les Entreprises européennes

1997: Les restructurations dans les Grands Groupes de la Chimie en Europe

2000 : Les systèmes sociaux en Europe

2004 : Le dialogue social européen

2006 : La participation financière des salariés

## Définition légale des Cadres

### Résolution Gil-Roblès du Parlement Européen

La résolution Gil-Roblès du Parlement Européen du 25 Juin 1993 adopte une position volontariste sur le "droit des cadres à l'information, à la consultation et à une **représentation autonome**, dans les organes de concertation existants ou à établir"

La résolution Gil-Roblès demande aussi à la Commission Européenne de prendre, le cas échéant, les initiatives propres à garantir, dans les entreprises et groupes à dimension européenne, le droit des cadres à l'information et à la consultation, ainsi qu'à une **représentation leur permettant de siéger et d'agir de manière effective** à l'intérieur des organes de concertation existants ou à établir pour l'ensemble des salariés, notamment dans le cadre de la **Société anonyme européenne**.

### Définition du Bureau International du Travail.

Le "recueil de principes et de bonnes pratiques concernant les conditions d'emploi et de travail des travailleurs intellectuels" adopté en 1978 par le Conseil d'Administration du BIT conduit à une définition du travailleur intellectuel (ou cadre): toute personne

a) qui a terminé un enseignement et une formation professionnelle de niveau supérieur ou qui possède une expérience reconnue équivalente dans un domaine scientifique, technique ou administratif et

b) qui exerce, en qualité de salarié, des fonctions à caractère intellectuel prédominant, comportant l'application à un haut degré des facultés de jugement et d'initiative et impliquant un niveau relativement élevé de responsabilité.

Cette notion englobe également toute personne répondant aux caractéristiques a) et b) ci-dessus qui détient, par délégation de l'employeur et sous son autorité, la responsabilité de prévoir, diriger, contrôler et coordonner les activités d'une partie de l'entreprise ou d'une organisation, avec le pouvoir de commandement correspondant, à l'exclusion des cadres dirigeants ayant une large délégation de l'employeur

**Définitions nationales** : les cadres sont définis par la loi et/ou par les conventions collectives, ce qui n'assure pas une homogénéité de la définition dans toute l'Europe.

## Synthèse d'activité

La FECCIA participe activement aux **activités de la CEC**, avec la Vice-Présidence de la CEC au titre des Fédérations européennes.

La FECCIA participe au niveau du secteur chimique au **dialogue social européen** de façon plus ou moins formelle.

Les contacts ont lieu à plusieurs niveaux:

- avec la **Commission Européenne**, en particulier, la DG "Emploi & Affaires Sociales", au niveau du forum de liaison sectoriel des partenaires sociaux

- avec les **directions d'entreprise ou de Groupes**, plus particulièrement en France, avec la signature des accords sur la mise en place et le renouvellement des comités d'entreprise européens (Total, Rhodia, Sanofi-Aventis, L'Oréal, Saint-Gobain, Alcan, etc.) ou en conseil-expert auprès de délégués CFE-CGC, mais aussi en Belgique (Solvay), en Allemagne (Bayer, BASF, Degussa), en Grande-Bretagne (ICI, AstraZeneca, Syngenta, GlaxoSmithKline) par l'intermédiaire des Fédérations nationales.

- la FECCIA a signé deux accords dans le Groupe TOTAL (France) sur une plateforme sociale européenne et sur l'égalité des chances professionnelle.

- avec les **représentants des Fédérations de la CES** (Confédération Européenne des Syndicats) et d'Eurocadres, en particulier dans le secteur de la Chimie, avec le Président et le Secrétaire Général de l' **EMCEF**.

- avec la Direction **du CEFIC** : Conseil Européen de l'Industrie Chimique et le comité directeur de l'**ECEG** (European Chemical Employers Group).

19/09/2006